

ARRONDISSEMENT

DE

BESANCON

COMMUNE

DE

PLACEY

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 Octobre 2020

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **08/10/2020**

que la convocation du Conseil avait été faite le **02/10/2020**

et que le nombre des membres en exercice est de : **11**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

L'an deux mil vingt

Le sept octobre à 19 heures 30 selon le protocole sanitaire

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Absente : Mme MAIELLO Elodie pouvoir à M. PERRUCHE Sylvain

Etaient présents : MM GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, GRAVIER Marie-Pierre, TARTARIN Coralie, HORAICHI Camélia, PERNIN Gérard, DROUHARD Roland, ROY Gérald, PERRUCHE Sylvain

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Objet : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) – FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTE

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier du Département par lequel il demande une aide financière pour le FSL et le FAAD à hauteur de 0.61 €/hbt pour le FSL et 0.30 € pour le FAAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 8 voix pour et 2 abstentions, la participation financière de la commune au FSL et au FAAD et autorise le Maire à mandater la somme de : 58.80 € pour le FAAD et 119.56 € pour le FSL soit un total de 178.36 €

Le Maire

Frédéric REIGNEY

